

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012592	Date d'inspection Le 28 mars 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : g) les registres des présences des membres du personnel.	24(1)(g)	28 mars 2025	
Commentaires : Discussion avec l'administratrice afin de s'assurer de conserver les registres des présences des membres du personnel.			
24(2) Les dossiers et documents que visent le paragraphe (1) sont tenus pour au moins un an après leur établissement.	24(2)	28 mars 2025	
Commentaires : Les registres des présences des membres du personnel ne sont pas conservés pour une durée d'un an minimum.			

<p>Commentaires généraux</p> <p>Le ratio est respecté durant la visite en fin de journée à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les documents requis se retrouvent sur le babillard pour parents qui est affiché dans l'espace réservé au casier en entrant dans l'établissement en bas de l'escalier. <p>Les dossiers administratifs suivants sont tenus sur les lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les registres des présences quotidiennes des enfants, - Les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie, - Des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie sont menés chaque mois, - Une vérification de la structure de jeux fixe située dans le parc extérieur est faite mensuellement. <p>Les registres des présences des membres du personnel ne sont pas conservés pour une durée d'un an minimum. Discussion avec l'administratrice afin de s'assurer de conserver les registres des présences des membres du personnel. Une vérification sera faite pendant les prochaines surveillances.</p> <p>Une programmation délibérément planifiée et documentée est présente au sein de l'établissement; nous y retrouvons du temps et de l'espace consacrés aux expériences de jeu, lesquelles sont au choix de l'enfant.</p> <p>À mon arrivée les enfants terminent une activité de bricolage, par la suite les enfants font une lchette de tire d'érable.</p>
--

original signé par
Sylvie Richardson

Le 28 mars 2025

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Monique Haché

Le 28 mars 2025

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date